



**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN CINÉMA AUDIOVISUEL
SESSION 2025**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 13 mars 2025

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en cinéma audiovisuel :

MARTINEAU Lucie, professeure agrégée d'arts plastiques, collège Gustave Courbet, GONFREVILLE L'ORCHER,
MAURICE Guillaume, professeur agrégé d'anglais, lycée Gustave Flaubert, Rouen.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 3 avril 2025

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Valérie CABUIL
Signé